

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

pouvoirs : 6

OBJET :

**ACCUEILS DE
LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT
(ALSH) « SPORT
VACANCES » ET
« ROLAND
BOUDET » :
RECRUTEMENT DE
CONTRACTUELS
POUR L'ANIMATION
ET
REVALORISATION
DES
RÉMUNERATIONS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-67

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 16 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024.

PRÉSENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER et M. Stéphane CLOUET.

Madame Lucie CLOUARD a été nommée Secrétaire de Séance.

Pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances » et « Roland Boudet », il est nécessaire de recruter des agents contractuels formés à l'animation.

Le nombre de ces agents peut varier en fonction du nombre d'enfants inscrits à chaque session.

Il faut également revaloriser le salaire de ces agents qui sont rémunérés à la journée.

Compte tenu notamment de l'inflation importante constatée au cours des années 2022 et 2023, il avait été proposé en 2023 et en 2024 des revalorisations respectivement de 6 % et 5%.

Un net ralentissement de l'inflation étant constaté en 2024 (fin octobre 2024, les prix ont augmenté sur un an de 1,2 %), il est proposé une revalorisation de 2 % au 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, la rémunération brute journalière serait fixée à :

	2023	2024	2025
Directeur	70,98 €	74,53 €	76,02 €
Directeur adjoint	59,40 €	62,37 €	63,62 €
Animateur	52,83 €	55,47 €	56,58 €
Aide animateur	46,61 €	48,94 €	49,92 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. DELAVALLÉE,
Mme CLOUCHÉ, M. RONDEL, Mme CLOUARD, M. LATINIER,
M. CAILLOT et Mme LE BLÉVEC),***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats saisonniers pour les 2 accueils de loisirs ;***
- ***APPROUVE les montants de rémunération des contractuels pour l'année 2025, proposés ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HORNE